

Bienvenue à l'Ecole

NOTRE DAME DES COLLINES

Dossier de Présentation

Madame, Monsieur,

Voici quelques fiches qui vont vous présenter succinctement notre école. Merci de **les lire attentivement** car elles contiennent des informations importantes pour la future scolarité de votre enfant dans notre établissement.

En effet, chaque famille qui choisit d'inscrire son enfant dans le Groupe Scolaire Notre Dame des Collines adhère sans restriction :

- au **caractère propre** de notre établissement catholique d'enseignement présenté fiche 1 avec son projet pastoral
- au **Projet Educatif** présenté fiche 2
- au **Règlement de l'école** présenté fiche 3

Chaque famille s'engage aussi à honorer les frais dus pour la scolarité en signant la Convention Financière qui vous a été remise avec le dossier d'inscription.

Vous souhaitant une bonne lecture, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Chef d'Etablissement :
Frédéry CHAMBE

PRESENTATION de l'ETABLISSEMENT

Fiche 1 : Le caractère propre : une école catholique

Fiche 2 : Le Projet Educatif

Fiche 3 : Le Règlement de l'école

Fiche 4 : U.L.I.S. T.S.A. - Informatique, Internet et T.I.C.E.

Fiche 5 : Horaires - Communication avec les familles

Fiche 6 : Restauration scolaire

Fiche 7: Accueil Périscolaire

Fiche 8 : PLANS

Fiche 9 : A.P.E.L. Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre

Fiche 10 : O.G.E.C. Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique

**GROUPE
SCOLAIRE**



écoles
maternelle
et élémentaire
privées des Collines
**NOTRE DAME
DES COLLINES**

Le caractère propre : une école catholique avec un projet pastoral

1



L'école maternelle et élémentaire Notre Dame des Collines est un **établissement catholique d'enseignement sous tutelle diocésaine**. L'école dépend de la Direction de l'Enseignement Catholique du Diocèse de Saint Etienne. Le chef d'établissement reçoit donc une Lettre de Mission de l'évêque de Saint Etienne Monseigneur Sylvain BATAILLE. Les orientations pastorales de notre école s'inspirent du charisme « Apostolos » initié par la Tutelle diocésaine de Saint Etienne.

L'école fait partie intégrante de la **Paroisse Sainte Marie Madeleine en Gier** ayant pour curé le Père Bernard TORDI.

L'école Notre Dame des Collines va mettre à jour son Projet Pastoral. Ce dernier s'enracine explicitement dans la foi catholique. Ouverte à tous, sans distinction de race ou de religion, notre école propose une découverte de la foi chrétienne explicite. Cette première annonce est faite à tous et n'impose pas de profession de foi. Elle fait partie intégrante du Projet Educatif.



P. Bernard TORDI



Mgr. Sylvain BATAILLE

Afin de ne pas pénaliser les enseignements prévus dans les 24 heures de classe, élèves et enseignants font 1/4 d'heure supplémentaire chaque jour (8 H 15 à 8 H 30) afin de libérer une heure par semaine pour la **catéchèse**. Elle se déroulera **chaque mardi de 15 H 30 à 16 H 30**, en fin de journée comme le prévoit le Contrat d'Association avec l'Etat. Les propositions seront adaptées à chaque âge selon les parcours : Eveil à la Foi ou Catéchèse. Les enfants sont inscrits pour l'année complète.

Conformément aux orientations diocésaines pour l'initiation chrétienne des enfants et des jeunes promulguées par Monseigneur Sylvain BATAILLE, évêque de Saint Etienne, notre école assure la catéchèse dans ses murs pour tous les enfants inscrits qui le souhaitent ; c'est en effet une des raisons d'exister de l'école catholique. De fait, tous les élèves inscrits sont invités à participer. Toutefois, respectant la liberté de conscience, les élèves qui ne souhaiteraient pas participer à l'initiation chrétienne participeront à des réflexions sur des sujets de société ou « philosophiques » le mardi de 15 H 30 à 16h30.

Selon les temps liturgiques de l'Eglise, l'équipe enseignante propose **un temps fort avant chaque grande fête chrétienne** : l'Avent et Noël, le Carême et Pâques. C'est un temps de culture religieuse festif à **l'intention de tous les enfants de l'école**. Il peut être entendu par tous les élèves car il n'y a pas de démarche personnelle d'engagement dans la Foi chrétienne, contrairement au temps de catéchèse.

La sainte patronne de notre école est traditionnellement fêtée le **8 décembre** à l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception. L'école est illuminée et tous les enfants apprennent des chants à Marie.

Célébrations et temps de prière sont proposés à tous les élèves. Les familles sont invitées à participer dans la mesure de leurs disponibilités.



L'école maternelle et élémentaire « Notre Dame des Collines » à Rive de Gier fait partie intégrante du groupe scolaire du même nom englobant école primaire sur deux sites (ici et le site du Sacré Cœur), collège et lycée professionnel.

Notre école, Etablissement Catholique d'Enseignement, sous contrat d'association avec l'Etat, est engagée dans la mission de service public de l'Education Nationale. La spécificité de son projet en référence à l'Evangile est proposée aux parents lors de l'inscription de leur enfant.

Les membres de l'équipe éducative, dans leur diversité et leur cohérence, soucieux d'être « des passeurs de savoirs, de compétences et d'humanité », veulent contribuer ensemble à l'épanouissement de chacun au sein de la communauté éducative :

Pour que notre école soit **un lieu de construction de savoirs pour tous**, nous voulons :

- Articuler l'apprentissage des savoirs fondamentaux, le socle commun des compétences et les démarches pédagogiques de manière cohérente en fonction des enfants accueillis et des cycles.
- Valoriser les réussites, porter attention aux enfants en difficultés et travailler à la consolidation des acquis.
- Développer le goût de la recherche et de la curiosité, de la créativité et la motivation des enfants pour les apprentissages.
- Sensibiliser les enfants aux dimensions religieuses au travers des diverses disciplines enseignées.

Pour que notre école soit **un lieu de vie et d'humanisation pour tous**, nous voulons :

- Porter attention - accueillir - écouter chacun dans ses richesses, compétences et limites.
- Développer le dialogue, l'échange et le partage les moments de convivialité entre tous,
- Favoriser le vivre ensemble par l'éducation au respect de soi-même, des différences, des règles de vie communes.
- Permettre une approche spécifique et éducative de la mixité sociale et culturelle des enfants et des familles qui fréquentent notre école.
- Développer la réflexion sur les valeurs partagées au regard de la dimension catholique de notre école

Pour que notre école soit **un lieu de structuration de la personne en devenir, pour chaque membre de notre communauté éducative**, nous voulons :

- Proposer, pour les enfants, un cadre d'éducation structurant et en cohérence avec le témoignage des adultes.
- Développer la confiance entre tous les acteurs éducatifs pour renforcer cette complémentarité indispensable à un bon accompagnement éducatif des enfants.
- Favoriser tout ce qui permet l'acquisition de l'autonomie, la responsabilité et l'apprentissage de la liberté.
- Proposer des chemins de découverte et d'approfondissement de la foi chrétienne

C'est tous ensemble, avec les parents désireux de partager ce projet, que nous réussirons nos tâches d'enseignement et d'éducation auprès des enfants qui nous sont confiés.

L'inscription dans le Groupe Scolaire Notre Dame des Collines implique l'adhésion de la famille et de l'élève au Projet Éducatif et donc au présent règlement. Ce texte de référence permet d'accompagner les élèves dans l'apprentissage des règles de vie en société et favorise le bon déroulement de leur cursus scolaire.

1 – HORAIRES :

Les cours sont dispensés aux élèves les Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi :

- le matin de 8 H 15 à 11 H 30
- l'après-midi de 13 H 30 à 16 H 30 (15 H 30 le mardi)

Ces horaires doivent être impérativement respectés.

Les élèves sont accueillis à l'école le matin à partir de 7 H 30.

Les élèves sont accueillis dans leur classe le matin à partir de 8 H 05.

Les élèves de maternelle seront accueillis en classe jusqu'à 8 H 15.

Les enfants qui quittent l'école à midi sont accueillis à partir de 13 H 20.

Une surveillance est assurée de 16 H 30 à 18 H 30.

2 – ASSIDUITÉ :

La scolarité étant obligatoire et devant être assidue dès 3 ans, aucune autorisation ne sera donnée pour une dérogation aux horaires et aux dates légales de congé. Le travail exécuté en classe lors de ces absences ne sera pas communiqué. Les parents assument seuls la responsabilité de ces absences.

2-1 : Retard :

La ponctualité marque le respect du travail de chacun. Elle est une obligation légale du travail scolaire. Un retard occasionnel est compréhensible, des retards répétés sont inacceptables. Ils devront être justifiés. (*billet bleu en pages centrales*) Tout retard manifestement imputable à l'enfant sera sanctionné.

2-2 : Absences :

Les absences sont signalées le jour même par téléphone avant 8 H 30 :

Site Notre Dame des Collines : **04 77 75 09 27**

Site Sacré Cœur : **04 77 75 01 88**

ou par courriel à : **secrecole@notredamedescollines.fr**.

Au retour, l'enfant doit présenter un mot écrit mentionnant le motif de l'absence, la date et la signature du responsable légal. (*billet rose en pages centrales*)

Il est impératif que les responsables légaux justifient chaque absence par un écrit daté et signé de leur main, dès le retour de l'enfant à l'école.

Toute absence non justifiée est signalée par le chef d'établissement à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (D.S.D.E.N.) de la Loire.

2-3 : Rendez-vous :

Les rendez-vous à l'extérieur de l'école (dentiste, coiffeur, ...) doivent être pris en dehors des horaires scolaires. Si les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école en cours de journée (visite médicale, orthophoniste, ...), ils devront remplir une demande de sortie de classe. (*page 8 ou 48*)

3 – VIE SCOLAIRE :

3-1 : Entrées et circulation :

Les élèves de maternelle sont accueillis directement dans leur classe. Ils peuvent arriver à l'école au plus tard à 8 H 15.

Pour la sécurité des élèves et la bonne marche de l'école, les parents ne sont pas autorisés à stationner et / ou à circuler dans la cour. Un élève entré dans l'établissement ne peut pas ressortir sans autorisation.

La circulation à l'intérieur des bâtiments doit se faire sans bruit afin de respecter les autres et de se mettre en condition de travail. Les parents ne sont pas admis dans les classes et ne doivent pas demeurer ni dans les salles d'accueil, ni dans les couloirs ou escaliers. Les enfants n'iront pas dans leur classe en dehors des heures scolaires sans autorisation.

3-2 : Objets personnels :

L'argent de poche, les chewing-gum, les sucettes, les bonbons, les pétards, les balles de tennis, les boulets (grosses billes, mammoth, ...) les objets connectés, les jeux électroniques, les téléphones portables, les briquets, les cigarettes, les couteaux, les animaux, ... sont interdits dans l'enceinte de l'école. Tout objet n'ayant pas sa place à l'école sera confisqué et rendu en mains propres au responsable légal.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.



3-3 : Attitudes et tenue :

Les élèves s'engagent à avoir une attitude et un langage respectueux à l'égard des personnes qui travaillent dans l'établissement, des parents et de leurs camarades. Leur comportement doit être correct. L'insolence, les grossièretés et les violences verbales et physiques ne sont pas tolérées. Tout manquement à cette règle entraînera une sanction (§ 3-4).

La place d'un élève malade ou fiévreux n'est pas à l'école, pour son bien être et la santé des autres enfants. L'école n'est pas autorisée à administrer de médicaments aux enfants. Pour la sécurité de chacun, il est interdit aux élèves d'être en possession de médicaments. Pour une maladie chronique (diabète, asthme, ...), un Projet d'Accueil Individualisé sera signé suivant les consignes données par la D.S.D.E.N. de la Loire.

L'école étant un lieu de travail et de socialisation, les élèves doivent porter une tenue vestimentaire décente, propre et jugée correcte. Les chaussures à talons, à roulettes et les tongs sont prohibées. Le maquillage n'est autorisé que lors des fêtes scolaires. Les signes religieux qui seraient l'expression d'une aliénation, un moyen de manipulation ou de prosélytisme, une source de troubles manifestes au sein de l'établissement ne seront pas tolérés et entraîneront une sanction.

Tous les locaux (classe, couloir, cour, toilettes, ...) doivent rester propres afin de garder un cadre de travail agréable et de respecter le travail du personnel d'entretien. Toute dégradation entraînera la facturation de la réparation.

Chaque élève doit prendre soin du matériel (livres, mobilier, ...) mis à disposition pour les activités par l'école. Toute détérioration ou perte sera évaluée et facturée à la famille.

A l'intérieur de l'établissement, seule l'équipe éducative peut intervenir en cas de problème.

3-4 : Punitons et sanctions :

Tout manquement à ces règles précédemment citées entraîne des punitions et des sanctions graduelles et institutionnelles données par le personnel éducatif et/ou le chef d'établissement, selon la gravité des faits, après avis du Conseil des Maîtres :

- travail supplémentaire écrit
- privation d'activité
- travail d'intérêt collectif pour l'école
- avertissement écrit à la famille
- convocation des parents à l'école pour mise au point
- retenue le mercredi matin ou après-midi
- exclusion de la classe (puni dans une autre classe)
- exclusion temporaire de l'école (pendant un voire plusieurs jours)
- exclusion définitive à l'issue d'un Conseil des Maîtres extraordinaire

Le personnel éducatif peut être amené à compléter ce règlement par des éléments consécutifs à des événements fortuits ou des réflexions lors de concertations.

4 – REMARQUES DIVERSES :

4-1 : Circulaires :

Les circulaires communiquant le fonctionnement de l'école, les sorties, les événements ... sont transmises par voie électronique sur EcoleDirecte. Les éventuelles circulaires sur papier sont distribuées à l'aîné de la famille.

4-2 : Aux entrées et sorties de classe, devant l'école, les enfants sont sous l'entière responsabilité des adultes accompagnant les enfants qui doivent surveiller leur attitude.

4-3 : Pour des questions de sécurité, il est instamment demandé aux parents de ne pas stationner devant le portail de l'école, afin de faciliter le passage.

4-4 : Tout changement de situation familiale, de domicile ou de téléphone doit être immédiatement signalé au secrétariat de l'école (ouvert les matins).

4-5 : Pour des questions d'hygiène, toute maladie entraînant contamination, contagion, éviction scolaire, ... doit faire l'objet d'un signalement immédiat à l'école.

Ce règlement (inclus dans le Carnet de Liaison) sera signé par l'enfant et sa famille en début de chaque année scolaire sur le carnet.

Annexe 1 – REGLEMENT de la CANTINE :

Les **inscriptions** se font **uniquement par internet** sur le site **EcoleDirecte** par les responsables légaux. Les élèves doivent être inscrits **impérativement avant 8 H 00** le jour même au plus tard.

A 11 H 30, les élèves se regroupent vers les surveillantes. Au signal, ils se rendent en rang jusqu'à l'espace Restauration.

En aucun cas, les élèves sont autorisés à sortir de l'établissement.

Entrée à l'espace Restauration :

Les élèves ne doivent pas entrer au réfectoire sans autorisation.

Les élèves de C.P. et C.E.1 sont servis à table à la place qui leur est désignée par la surveillante (afin de compléter les tables).

Les élèves de C.E.2, C.M.1, C.M.2 prennent le repas prévu du jour au self et s'installent aux tables désignées par la surveillante.

Au cours du repas, les enfants peuvent parler sans crier et doivent rester assis (sauf autorisation des surveillantes) afin de ne pas gêner le service.

Chaque enfant doit respecter la nourriture et éviter tout gaspillage.

Chacun veille au matériel. Les dégâts, bris de vaisselle, ... causés volontairement par les élèves seront signalés et facturés aux parents. Ils peuvent entraîner une sanction.

Sortie de l'espace Restauration :

Tous les élèves rapportent leur plateau, trient leurs déchets et rangent les couverts et la vaisselle en respectant les consignes de débarrassage. Le départ se fait table par table, après le signal donné par la surveillante.

En accord avec le chef d'établissement, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la cantine seront prises envers les élèves dont le comportement serait jugé inacceptable au réfectoire ou dans la cour.

Annexe 2 – REGLEMENT de la COUR de RECREATION :

Les récréations se déroulent uniquement sur l'espace délimité de la cour.

La cour est un espace commun : tout le monde a le droit de jouer, en respectant les règles, en surveillant son langage, en ne faisant pas de gestes violents. Tout élève irrespectueux, impoli, brutal restera assis jusqu'à la fin de la récréation.

Seuls les ballons mis à disposition par l'école sont autorisés sur la cour. Gros ballons, balles de tennis, grosses billes ... doivent rester à la maison.

Si le ballon franchit l'enceinte de la cour, celui qui l'a jeté demande l'autorisation au surveillant d'aller le chercher.

Tout jet de projectile (marrons, noix, sable, caillou, ...) est prohibé.

On ne doit ni écrire ni dessiner sur les murs. Il ne faut pas grimper sur les grillages.

Les toilettes ne sont ni un terrain de jeu, ni un lieu de réunion. Chacun a le souci de la propreté des lieux et ne gaspille pas le papier hygiénique.

Entrées et sorties de classe (matin et après-midi) :

Il est interdit de s'amuser devant le portail d'entrée. Tous les jeux de ballons sont stoppés et le ballon est rangé.

Pour la sécurité des piétons,

**l'impasse des Combes qui permet l'accès à l'école
est interdite aux véhicules des parents**

à l'exception des membres du Personnel du Groupe Scolaire
qui montent se garer sur les parkings à proximi-
té de l'école.

Un agent de la mairie est chargé de surveiller
la **traversée des élèves** sur le **passage piéton**
de la rue Marcel Sembat
en bas de l'impasse des Combes.

Les élèves lui doivent le respect.

**Les parents ne doivent pas s'arrêter
sur le passage piéton**, mais après ce dernier
quand ils déposent leur enfant.

**DANGER
ECOLE**



Afin de ne pas gêner les livraisons de matériaux
en particulier pour les sections Bâtiment du L.P.P.,
de faciliter la circulation du véhicule de livraison des cantines extérieures,
et de permettre l'accès des secours en cas d'urgence :
**Les parents ne doivent jamais stationner leur véhicule
devant le portail du Lycée Professionnel
de notre groupe scolaire.**

les enfants **malades**
guérissent mieux
à la **maison**...



A la demande de la Direction de l'Enseignement Catholique de Saint-Etienne et avec l'accord de la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire, l'école Notre Dame des Collines compte dans ses locaux une **Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire** depuis la rentrée 2017. Ce dispositif accueille des élèves présentant des **Troubles du Spectre Autistique**.

Pour l'année 2020/2021, l'équipe de l'ULIS se compose de :

- Magalie VALEY, professeur des écoles, coordonnatrice du dispositif
- Sylviane CHAUMONT et Joëlle RUIZ, AESH-co (Accompagnantes des Elèves en Situation de Handicap collectives)
- - Nathalie ROUSSEAU, AESH-i (Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap individuelle)



Sylviane et Joëlle

Les AESH jouent un rôle primordial dans la compensation du handicap et permettent l'accessibilité des apprentissages.

L'effectif maximum de ce dispositif est de 8 élèves de 6 à 11 ans. Nous avons ouvert le dispositif avec 4 élèves. Pour cette troisième année, ils sont 5 et ont entre 8 à 11 ans. Les élèves sont affectés à l'école suite à une décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)

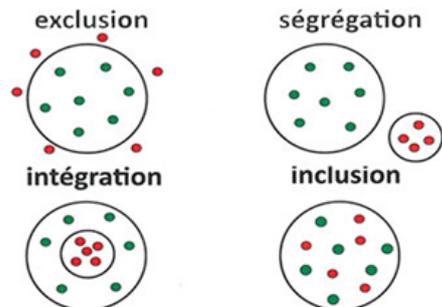


Ils sont inscrits dans leurs classes d'âge où ils passent autant de temps que possible. Ils bénéficient également de temps de regroupement dans le dispositif en fonction de leurs capacités et de leurs besoins respectifs. Ils peuvent alors consolider les apprentissages à leur rythme et de manière personnalisée.

Weldon, Nawfal et Johan	CP
Alban et Paul	CM1
Walyd	CM2

L'ULIS est un dispositif ouvert. C'est un lieu d'accueil et d'apprentissage pour l'ensemble des élèves de l'école. Ainsi, dans le cadre de décroisement ou d'échange de service, les élèves peuvent par petits groupes être amenés à travailler dans le dispositif, quel que soit leur niveau scolaire.

L'enseignante coordonnatrice du dispositif peut également co-intervenir dans les classes de l'établissement.

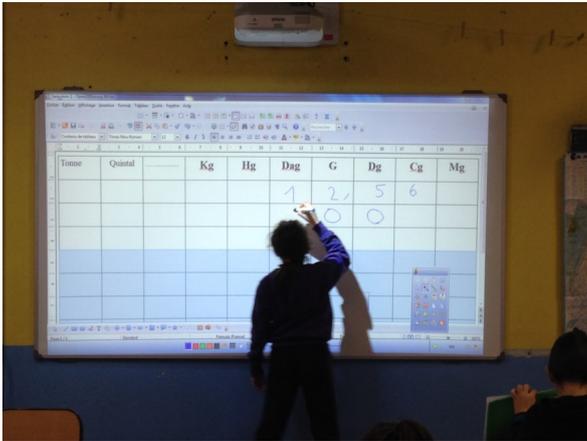


La communauté éducative est heureuse de compter parmi dans ses effectifs les élèves du dispositif. Les accueillir nous permet, dans l'esprit de l'Enseignement Catholique, d'évoluer vers une éducation plus inclusive.

Les familles qui ont fait le choix de notre école sont des partenaires souhaitant œuvrer pour la création d'une société plus ouverte à la différence et à l'acceptation de tous. De ce fait, les parents acceptent l'inclusion des élèves du dispositif.

Ils s'engagent également à faciliter l'accès aux véhicules qui déposent ou récupèrent les élèves du dispositif à toute heure de la journée, les seules voitures autorisées à emprunter l'impasse. Une place de stationnement leur est réservée en face du portail de l'école. Il convient donc de ne pas l'occuper en attendant vos enfants.





Consciente que l'école doit former les élèves aux nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (T.I.C.E.), toutes les salles de classes (de la maternelle au C.M. 2) sont équipées de Vidéo Projecteur Interactif afin de dispenser un enseignement de qualité avec des moyens modernes d'aujourd'hui.

Après les V.P.I., grâce au soutien financier de l'A.P.E.L. et de l'O.G.E.C., depuis janvier 2018, les élèves effectuent leurs recherches sur des tablettes tactiles connectées Sqool. Les apprentissages sont favorisés par des logiciels interactifs et modernes.

COMMUNICATION

Consultation du site internet

De nombreuses informations sont accessibles sur le site internet de l'école :

<http://www.scolaire-collines.com>

Cliquez sur le visuel « Ecole Notre Dame des Collines » à gauche.



Ensuite, vous trouverez diverses **rubriques** dans le bandeau titres en haut de la page :

Accueil, Ecole, Infos, Visite, Projets, Actus

Chacune se divise en sous-rubriques présentées dans le menu déroulant qui s'affiche.

Accueil Ecole **Infos** Visite Projets Actus

- Horaires
- Accueil périscolaire et Etude surveillée
- Tarifs
- Restauration
- Règlement Intérieur de l'Ecole
- Calendrier des vacances

Vivre ensemble
L'adhésion au Projet Educatif de l'école catholique permet l'accueil de tous, le respect des différences et l'ouverture au monde

Cadre de vie
Site sécurisé et aménagé à l'extérieur pour le bien-être des élèves grâce au soutien de l'Association des Parents d'élèves APEL

Nouvelles technologies
Etablissement équipé de vidéoprojecteurs interactifs dans toutes les classes élémentaires pour des cours dynamiques

Co-éducation
Dialogue avec les familles car les parents sont les premiers éducateurs : Les adultes doivent être cohérents en paroles et en actes



HORAIRES d'OUVERTURE

Le rythme scolaire est de 4 jours : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi.

Les classes travaillent de 8 H 15 à 11 H 30 le matin et de 13 H 30 à 16 H 30 le soir.

Le matin et l'après-midi, les enseignants assurent l'accueil des élèves à partir de 8 H 05 et 13h20 dans leur classe.

En arrivant à l'école, les élèves des classes élémentaires montent en classe.

Les élèves de maternelles peuvent être accompagnés par leurs parents.

L'après-midi, le portail est ouvert à **13 H 20** pour ceux qui sont rentrés chez eux. L'école décline toute responsabilité avant cette heure-là.

Une garderie fonctionne à partir de **7 H 30** en salle d'accueil des maternelles. Tous les enfants des classes élémentaires et maternelles qui arrivent avant 8 H 05 doivent s'y rendre impérativement.

Le portail d'entrée est fermé de 8 H 30 à 11 H 20, de 11 H 45 à 13 H 20, de 13 H 30 à 16 H 20 et à 18 H 30. Pendant ces plages horaires, pour entrer, vous devez demander l'ouverture par l'interphone situé sur le mur à droite du portillon d'entrée.



COMMUNICATION avec les FAMILLES

Chaque **élève de classe maternelle** dispose d'une **pochette cartonnée** que l'enseignante lui remet chaque fois qu'il y a une circulaire à l'intention de la famille.

Chaque **élève de classe élémentaire** (C.P. à C.M. 2) dispose d'un **Carnet de Liaison** qu'il doit toujours avoir dans son cartable.

Les informations importantes sont notées par l'élève et doivent être signées par les parents dès la lecture.

➤ Les **circulaires d'informations générales** sont **transmises par internet** sur le site Ecole Directe. Un courriel informe la famille qu'un nouveau document est consultable sur le site.

➤ **Les circulaires avec un talon réponse** concernant toutes les classes sont distribuées à **l'aîné de la famille** scolarisé à l'école.

Les circulaires de l'Association des Parents d'élèves (A.P.E.L.) sont **transmises par internet** sur le site Ecole Directe

Les circulaires d'information de la Paroisse (préparation aux sacrements, ...) sont **transmises par internet** sur le site Ecole Directe à toutes les familles inscrites dans notre école, quelque soit leur confession religieuse, puisque nous faisons partie de la Paroisse Sainte Marie Madeleine en Gier.

En cas d'urgence ou pour une information de dernière minute, les familles peuvent recevoir **un SMS** sur leur(s) portable(s) personnel(s). Afin de s'assurer la meilleure diffusion, vous voudrez bien nous signaler tout changement de numéro de portable en cours d'année.

Classe	TARIF
Élémentaire (repas avec fromage et dessert)	4.95 € le repas
Maternelle (repas avec fromage ou dessert)	4.55 € le repas

Les **inscriptions** se font **uniquement par internet** sur le site Ecole-Directe par les responsables légaux. (Icône « Réservation » dans le menu pour chaque enfant)



Réservations

Les **élèves** doivent impérativement être **inscrits à l'avance** et au plus tard le jour même avant 8 H 00.

ATTENTION : Tout élève non inscrit avant 8 H 00 ne pourra pas manger à la cantine.

Tout repas commandé le matin sera facturé, même si l'élève ne mange effectivement pas à midi. Les élèves absents sont automatiquement décochés de la cantine lors de l'appel du matin en classe par leur enseignant(e) : L'élève absent le matin ne peut pas manger à midi.

Les élèves sortent de l'école à 11 H 30 pour se rendre au Service Restauration dès 11 H 40 et pouvoir ainsi manger dans le calme avant l'arrivée des collégiens et lycéens.

❖ Les élèves de maternelles mangent dans un espace réservé avec du mobilier adapté à leur taille. Les enfants sont aidés par une aide maternelle, mais ils doivent savoir manger seuls.

N.B. : Seuls les enfants nés jusqu'en 2017 sont accueillis à la cantine.

❖ Les élèves de C.P. et C.E. 1 sont servis à table.

❖ Les élèves de C.E. 2, C.M. 1 et C.M. 2 sont servis au self.

REGLEMENT intérieur de la CANTINE

Merci de **se reporter à l'Annexe 1 du Règlement de l'Ecole Notre Dame des Collines** (à la 4^{ème} page) puisque le fonctionnement de la cantine fait partie intégrante de la vie de l'école.

REGIME PARTICULIER & allergies alimentaires

Si votre enfant doit suivre un régime particulier ou bien ne pas consommer certains aliments en raison d'allergie reconnue, vous voudrez bien le signaler sur la fiche de renseignements remise en début d'année et la retourner à l'enseignant(e) dans les meilleurs délais.

MODALITES de PAIEMENT

ESPACE FAMILLE



Accueil



Situation
financière



Paiements en
ligne

Le **compte cantine** doit être **approvisionné en ligne** dans la rubrique **PAIEMENT EN LIGNE** sur le site internet EcoleDirecte (Icône « Paiements en ligne » dans le menu Espace Famille).

ATTENTION : Compte-tenu des contraintes interbancaires, votre paiement n'apparaît sur le site que 2 jours ouvrés après le règlement.

Les consignes seront données dans l'enveloppe de rentrée début septembre.

Attention à bien conserver vos identifiant et mot de passe communiqués dans cette enveloppe.

Chaque parent dispose de son code personnel qui utilise son courriel et son téléphone portable (pour les SMS). MERCI de bien utiliser le compte qui vous correspond.

Ces services sont réservés en priorité aux familles qui travaillent et n'ont donc pas d'autre moyen de garde. En cas d'affluence, un justificatif fourni par l'employeur pourra être demandé aux parents utilisateurs de l'Accueil Périscolaire.

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

L'Accueil Périscolaire fonctionne : tous les **matins de 7 H 30 à 8 H 05**
tous les **soirs de 16 H 30 à 18 H 30**

Les **élèves de Maternelle** se rendent dans la **Salle d'Accueil des Maternelles**.
Les **élèves des classes élémentaires** (C.P. à C.M. 2) sont accueillis dans la **Salle St François d'Assise**.

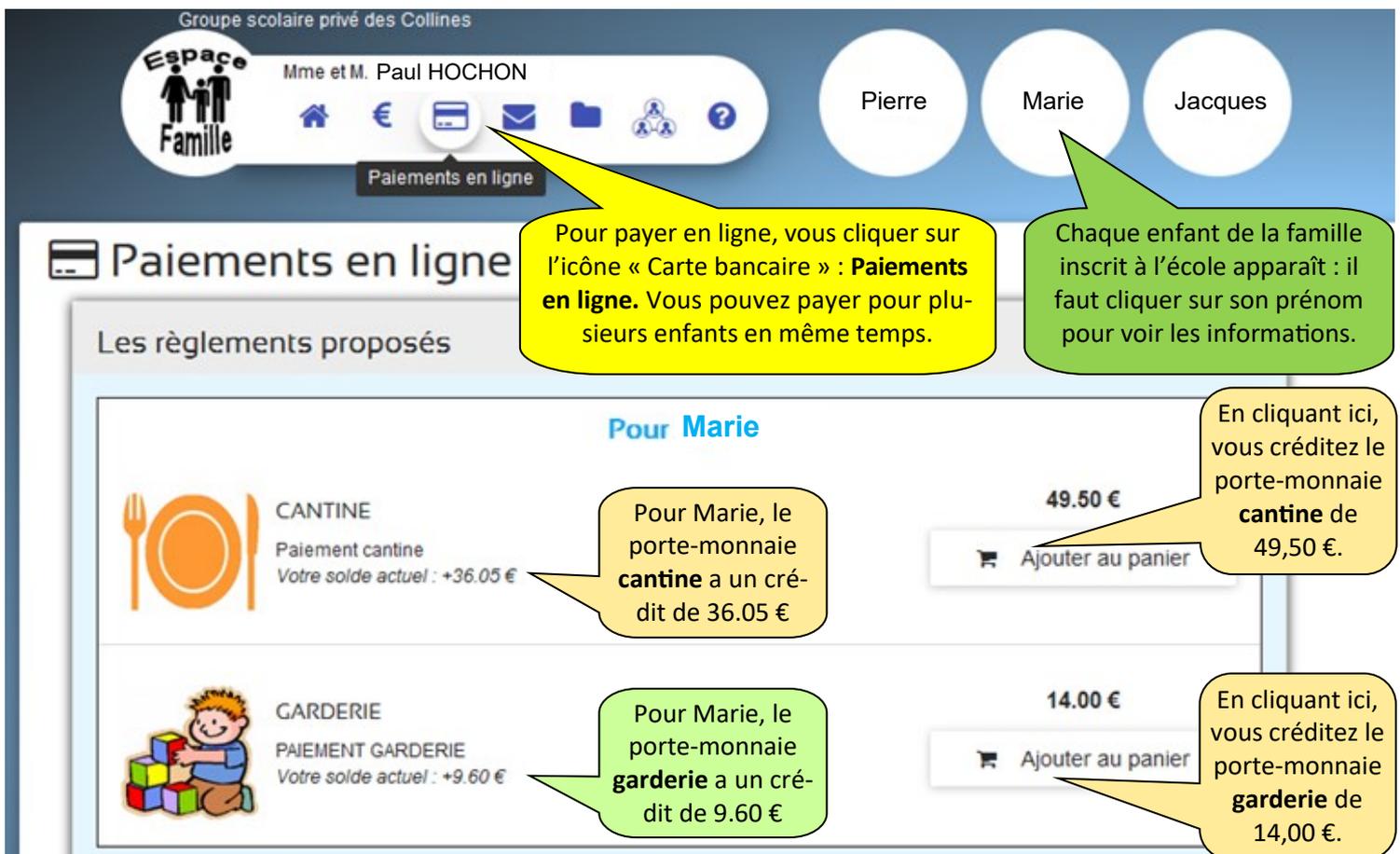
Ce **service est pris en charge par l'école le soir jusqu'à 17 H 00**.

Il est **PAYANT le matin** : de 7 H 30 à 8 H 05.
et le soir à partir de 17 H 00 et jusqu'à 18 H 30.

Il en coûtera **0,70 € la 1/2 heure pour chaque enfant présent**.
Toute 1/2 heure commencée est due.

Les familles qui utiliseront ce service devront auparavant **créditer leur compte GARDERIE sur le site internet EcoleDirecte** comme pour la cantine.

A son arrivée le matin ou à son départ le soir, l'enfant est enregistré par la responsable de la garderie. L'heure enregistrée permet le calcul de la somme due selon la durée de présence.



Groupe scolaire privé des Collines

Espace Famille Mme et M. Paul HOCHON

Pierre Marie Jacques

Paielements en ligne

Paielements en ligne

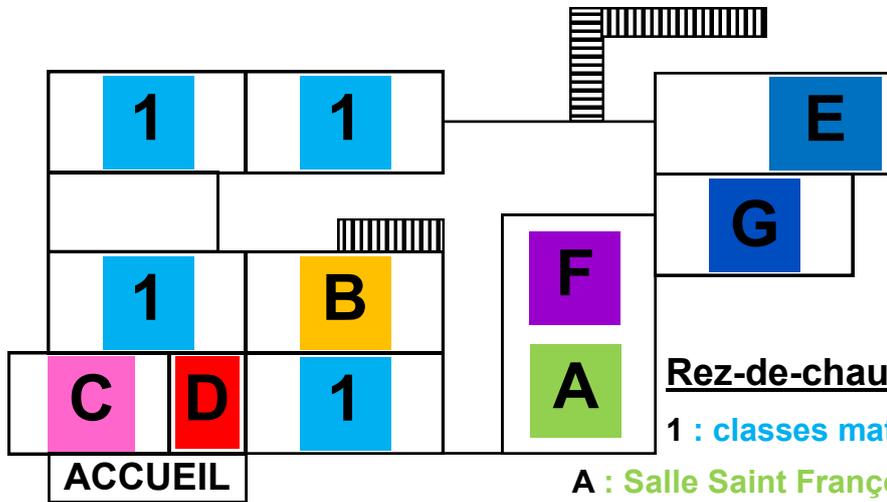
Les règlements proposés

Pour Marie

 <p>CANTINE Paielement cantine Votre solde actuel : +36.05 €</p>	<p>Pour Marie, le porte-monnaie cantine a un crédit de 36.05 €</p>	<p>49.50 €</p> <p>Ajouter au panier</p>	<p>En cliquant ici, vous créditez le porte-monnaie cantine de 49,50 €.</p>
 <p>GARDERIE PAIEMENT GARDERIE Votre solde actuel : +9.60 €</p>	<p>Pour Marie, le porte-monnaie garderie a un crédit de 9.60 €</p>	<p>14.00 €</p> <p>Ajouter au panier</p>	<p>En cliquant ici, vous créditez le porte-monnaie garderie de 14,00 €.</p>

Pour payer en ligne, vous cliquer sur l'icône « Carte bancaire » : **Paielements en ligne**. Vous pouvez payer pour plusieurs enfants en même temps.

Chaque enfant de la famille inscrit à l'école apparaît : il faut cliquer sur son prénom pour voir les informations.



Rez-de-jardin :

E : Salle de Motricité

Rez-de-chaussée :

1 : classes maternelles

A : Salle Saint François d'Assise

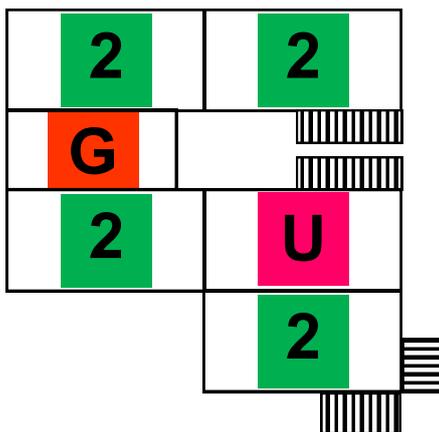
B : Accueil Périscolaire maternelle

C : Salle du Personnel

D : Administration : bureaux Secrétariat et Direction

F : Bibliothèque Centre Documentaire « Jean Claverie »

G : Salle de Repos / Sieste des Maternelles

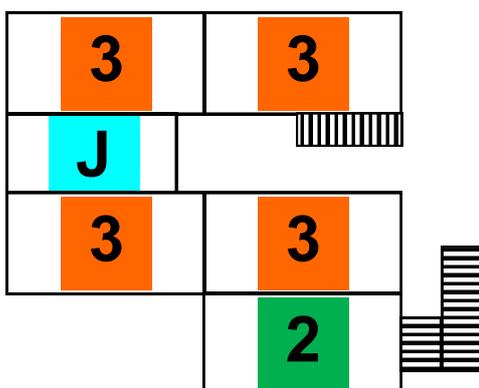


Premier étage :

2 : classes de C.E. 2, C.M. 1 et C.M. 2

G : Classe « Coup de pouce » - Poste E

U : Dispositif U.L.I.S.



Deuxième étage :

2 : classe de C.E. 2,

3 : classes de C.P. et C.E. 1

J : Bureau d'accueil du médecin ou du psychologue

Le rôle de RELATION de l'A.P.E.L. :

- APEL / ENSEIGNANTS : Parents correspondants : réaliser des objectifs communs
- APEL / OGEIC : Participer à la gestion de l'établissement.
- APEL / PARENTS : Accueillir, partager expérience et préoccupations.
- APEL / ELEVES : Savoir écouter leurs demandes.

Parce que l'éducation concerne à la fois la famille et l'école, parce qu'elle doit favoriser l'épanouissement des capacités propres à chaque enfant, l'école rassemble les efforts et les volontés de tous ; parents, enseignants et élèves.

A cet égard, l'A.P.E.L. joue un rôle essentiel. Elle vous permet à vous parents, d'être efficacement représentés dans votre établissement.

L'A.P.E.L. c'est une équipe de parents bénévoles qui se réunissent une fois par mois, pour organiser et planifier les différentes actions et manifestations au cours de l'année.

En 2019 / 2020 , l'A.P.E.L. vous a proposé :

- Une vente de brioches
- Une vente de pizzas
- Une vente de portraits à Noël
- Un loto
- Une vente de fromages
- (Une vente de plants
- Une kermesse de fin d'année) annulées cette année à cause des conditions sanitaires.



Grâce au soutien et à la participation des parents aux différentes actions ou manifestations, l'A.P.E.L. a réalisé des bénéfices qui ont permis de financer les années précédentes :

Pour les maternelles et le primaire :

- Le goûter lors des fêtes de Noël, ainsi que des cadeaux pour les maternelles
- L'aménagement de la cour des primaires (2 bancs, peinture marelles et cages de foot)
- Des tablettes interactives Sqool pour les classes élémentaires

Manifestations prévues pour l'année scolaire 2020 / 2021 :

- Une vente de brioches
- Une vente de sapins
- Une vente de portraits à Noël
- Une vente de fromage
- Un loto
- Une vente de pizzas
- Une vente de plants
- Une kermesse de fin d'année

Tout cela n'est possible qu'avec l'investissement de parents au sein de l' **A.P.E.L.**
C'est pourquoi nous avons besoin de votre collaboration et votre aide.

Nous comptons sur vous !

O.G.E.C. : voilà 4 initiales que vous voyez souvent dans les notes que vous recevez, surtout dans celles où il est question d'argent. Quelle est leur signification ? **Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique.**

Pourquoi Notre Dame ? Parce que nos écoles étaient à l'origine celles de la Paroisse Notre Dame et il est heureux que l'organisme de gestion de cette école catholique soit sous le vocable de Notre Dame.

C'est une **association dite « Loi 1901 »** déclarée pour la première fois le 19 juin 1904; elle s'est appelée « Comité des Ecoles Libres », puis « Association d'Education Populaire », et maintenant Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique.

Son rôle ? Le nom le dit bien : **GERER.**

C'est en effet l'O.G.E.C., avec la collaboration des directeurs, qui gère **les immeubles** (entretien, rénovation, agrandissements, constructions) et **le personnel qui n'est pas rémunéré par l'Académie** : Agent de Service en Ecole Maternelle (A.S.E.M.), personnel d'entretien et de ménage, surveillants, secrétaires, cadres éducatifs, cuisinier et employés de cantine, direction, soit pour les trois établissements (primaire, collège, lycée professionnel) environ 35 personnes.

Il faut aussi gérer les **achats de matériel mobilier et les achats divers** : fioul, eau, ...

C'est donc l'O.G.E.C. qui reçoit les **subventions de fonctionnement** des communes (école), du département (collège) et de la région (lycée professionnel) et les **contributions des familles**. Il les répartit suivant les charges, en respectant la Loi.

L'O.G.E.C. participe aux organismes qui représentent la vie de la maison (par exemple le Conseil d'Etablissement, le Comité d'Entreprise, ...). Et les directeurs participent aux conseils d'administration mensuels de l'O.G.E.C. Notre Dame. **C'est le Président de l'O.G.E.C. qui est l'employeur du personnel non enseignant.** Au-delà de sa fonction de gestionnaire, l'O.G.E.C. doit aussi veiller au **caractère propre** de l'établissement, sous tutelle diocésaine et ainsi mettre en œuvre tous les moyens permettant d'être réellement un **établissement catholique d'enseignement** sous contrat d'association avec l'Etat.

Les membres de l'O.G.E.C. présidé actuellement par Madame Marie BONNIER sont à votre disposition bénévolement, pour le service des écoles catholiques et de vos enfants. Si vous souhaitez vous investir et participer à la vie de l'O.G.E.C., vous voudrez bien en faire la demande par écrit en adressant une lettre de motivation à la Présidente de l'O.G.E.C. Notre Dame.